

# Association MAAVAR

## Rapport d'activité

### CHRS

### Année 2008

*Rapport réalisé par l'équipe éducative du CHRS :  
Davina HUNDERT, Assistante sociale  
Fabrice CAMPBELL, Educateur spécialisé*

**ASSOCIATION MAAVAR** - Siège social : 202, Bd VOLTAIRE - 75011 – PARIS  
Tel : 01.43.48.63.57 / Fax : 01.43.48.51.81

# SOMMAIRE

<b><i>I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</i></b>	p.4
<b><i>II - PRESENTATION DU SERVICE ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT</i></b>	
• Composition de l'équipe	p.6
• Capacité autorisée	p.7
• Population accueillie	p.7
• Type d'hébergement	p.7
• Prestations hôtelières	p.8
• Le restaurant social Noga de Maavar	p.8
• Les candidatures	p.8
• Origine des demandes d'hébergement	p.9
• Conditions d'accueil et d'hébergement	p.10
• Participation financière des hébergés	p.11
<b><i>III - DESCRIPTION DU PROJET PSYCHO-EDUCATIF</i></b>	p.12
<b>A - LES MISSIONS</b>	p.12
<b>B - L'EQUIPE PROFESSIONNELLE</b>	p.12
<b>C - LE TRAVAIL D'EQUIPE</b>	p.12
<b>D - LE TRAVAIL EN PARTENARIAT</b>	p.12
<b><i>IV - L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF</i></b>	p.14
<b><i>V - BILAN GENERAL – STATISTIQUES</i></b>	p.16
• Nombre de journées réalisées	p.16
• Nombre de personnes accueillies	p.16
• Durée moyenne de séjour	p.16
• Durée minimum de séjour	p.16
• Durée maximum de séjour	p.16
• Dispersion des durées	p.16
<b><i>VI - CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES</i></b>	p.18
<b>A - CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES</b>	p.18
• Répartition par âge	p.18
• Répartition croisée par âge et par sexe	p.19
• Répartition par sexe	p.20
• Nationalité des personnes hébergées	p.20
• Situation administrative des personnes hébergées	p.21
• Statut administratif précaire des étrangers	p.22

<b>B - CARACTERISTIQUES SOCIALES</b>	p.23
• Situation familiale	p.23
• Couverture sociale	p.23
• Nature des ressources	p.24
• Activité professionnelle	p.25
• Niveau de qualification	p.26
• Nature des allocations perçues	p.27
• Personnes sans ressources	p.28
<b><i>VII - FIN DE SEJOUR ET ORIENTATION</i></b>	p.29
<b><i>ANNEXE</i></b>	
• Etude de situation	p.31
• Modalités d'accueil et de séjour	
• Livret d'accueil	

## **I- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

« *MAAVAR* » est un mot hébreu qui signifie « *transition* »

La notion de transition fait référence à la période durant laquelle la personne est accompagnée et soutenue par l'association.

L'association MAAVAR créée en 1983 a pour objectif d'héberger toute personne majeure en situation de rupture sociale sans discrimination, avec, comme objectif premier, la réinsertion.

Les premières activités de l'association ont été l'écoute et le soutien des personnes en détresse avec la création de la permanence téléphonique « SOS Ecoute juive ».

### **SERVICES CREEES DEPUIS 1983**

- **Siège social** : Mr Joseph MARCEAU- Directeur Général  
202, Bd Voltaire  
75011 - PARIS  
Tél. : 01.43.48.63.57 / Fax : 01.43.48.51.81
- **CHRS Paris** : 25 places (dont 6 lits spécialisés Sida)  
202, boulevard Voltaire  
75011 - PARIS  
Tel. : 01.43.48.63.66
- **SAU EZRA Paris** : 9 places pour personnes atteintes du VIH :  
107, avenue Parmentier  
75011 - PARIS  
Tel. : 01.49.29.95.85 / Fax : 01.43.48.51.81
- **Centre de Psychothérapie** : Pour personne en difficulté psychologique  
(participation financière selon les ressources)  
107, avenue Parmentier - 5ème étage –  
75011 - PARIS  
Tel. : 01.49.29.92.52
- **SAU ERANNE** : Problèmes Psychiatriques : 25 places  
21, rue Alexandre Dumas  
75011 - PARIS  
Tel. : 01.43.48.63.48
- **SERVICE OFEK** : Problèmes Psychiatriques : 25 places  
119, rue des Pyrénées  
75020 - PARIS  
Tel. : 01.43.70.57.98

**ACT 93** : Appartements thérapeutiques pour les personnes atteintes du VIH  
119 rue des pyrénées  
75020 – Paris  
Tel : 01 43 56 43 00

- **Restaurant Social NOGA** : 4, rue Neuve des Boulets  
75011 - PARIS  
Tél. : 01.43.48.26.58
  
- **Résidence Sociale MAILLOL et Service EZRA**  
13 places en appartement et 20 places en urgence  
2A, Avenue Joliot Curie  
95200 - SARCELLES  
Tél :01.39.86.08.87
  
- **CHRS Meggido** : 20 places  
10-12, Rue Belle vue  
95350 - PISCOP
  
- **CHRS Marseille** : 18 Places  
SAU Sida Marseille : 15 places  
84, rue de Paradis-13006 MARSEILLE  
Tel : 04.91.13.03.53
  
- **Restaurant Social NOGA** :  
61, rue Sainte  
13001 Marseille

## **II - PRESENTATION DU SERVICE ET MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

CHRS MAAVAR  
202, Boulevard Voltaire - 75011 Paris  
Tel : 01.43.48.63.66 - Fax : 01.43.48.51.81

Le service est ouvert du :  
Lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures 30  
Vendredi de 9 heures à 13 heures

### **➤ COMPOSITION DE L'EQUIPE :**

#### **Direction :**

Qualité	Directeur
Effectifs permanents en ETP	1
Temps en nombre d'heures par semaine	35 heures

#### **Personnel social :**

Qualité	Chef de service	Travailleurs sociaux	Psychologues
Effectifs permanents en ETP	/	2	0,5
Temps en nombre d'heures par semaine	/	35 heures	17h30

#### **Personnel administratif :**

Qualité	Secrétaire	Directeur financier
Effectif permanent en ETP	1	0.5
Temps en nombre d'heures par semaine	35 heures	17 heures 30

## **Personnel d'entretien :**

Qualité	Femme de ménage
Effectif permanent en ETP	0.20
Temps en nombre d'heures par semaine	17 heures 30 (CAE)

**E.T.P. global** : 4,75

### ➤ **CAPACITE D'HEBERGEMENT AUTORISEE :**

- 25 places (financées par la DASS.)

### ➤ **POPULATION ACCUEILLIE :**

Toute personne majeure : Hommes – Femmes – Couples sans enfant en situation de précarité sociale. Les personnes doivent néanmoins avoir une autonomie physique et psychologique suffisante pour vivre seules en chambre d'hôtel.

### ➤ **TYPE D'HEBERGEMENT :**

L'hébergement se fait en chambre d'hôtel pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

La durée d'hébergement s'étend également à 6 mois pour les 6 lits spécialisés réservés à l'hébergement de personnes atteintes du VIH (30% des effectifs).

Les établissements hôteliers avec lesquels nous travaillons sont le plus souvent situés dans les quartiers parisiens à proximité du siège de l'association où se situent nos bureaux. Cela permet de faciliter la régularité des entretiens avec l'éducateur référent ou le psychologue. Cette proximité recherchée facilite également la fréquentation du restaurant social situé à quelques rues de l'association.

Cependant, la recherche des chambres d'hôtel s'avère de plus en plus difficile, leurs tarifs ayant augmenté de façon notable (Auparavant, les chambres étaient environ à 20 euros la nuit, elles sont actuellement en moyenne à 30 euros). La pénurie des chambres empêche même parfois l'hébergement immédiat des candidatures retenues.

Nous essayons de pallier au manque de chambres d'hôtel en étendant nos recherches de partenaires hôteliers sur tous les arrondissements de Paris, ainsi que la proche banlieue. Ceci pose le problème de l'éloignement du lieu d'hébergement et du lieu de rendez-vous (11<sup>ème</sup> arrondissement), ainsi que du restaurant social de l'association.

Pour pallier au prix des hôtels de plus en plus élevés et au partenariat de moins en moins possible, nous avons loué cette année 3 appartements de type T4, situés à Villejuif. Cela nous a permis de réduire considérablement le coût des nuitées par

personne hébergées. Nous avons pu ainsi éviter la réduction de notre capacité d'hébergement.

➤ **PRESTATIONS HÔTELIÈRES:**

L'hébergement se fait dans des chambres d'hôtel dites de tourisme, équipées de sanitaires sur le pallier pour la plupart, même s'il est parfois possible d'obtenir une chambre avec douche.

Il est interdit de cuisiner dans la majorité des hôtels. Certains le permettent mais ils restent rares et les chambres y sont souvent toutes occupées.

Certains hôtels ont aménagés un coin-cuisine avec plaque-électrique, micro-onde et réfrigérateur pour permettre aux personnes de réchauffer des repas, préparer des plats simples et conserver certaines denrées. Malheureusement, les obligations de sécurités encouragent les hôteliers à devenir de plus en plus réticent sur ces aménagements.

➤ **L'HEBERGEMENT EN APPARTEMENT :**

Les appartements sont meublés et équipés en électroménager. Chaque appartement dispose d'une cuisine et d'une pièce commune. Les personnes y étant hébergées sont en cohabitation.

Des visites à domicile sont effectuées régulièrement pour vérifier la tenue des appartement, et en cas de conflits entre les cohabitants.

➤ **LE RESTAURANT SOCIAL NOGA DE MAAVAR:**

Un restaurant social (ouvert du lundi au jeudi de 11h30 à 13h30 et le vendredi de 11h30 à 13h30) est mis gratuitement à la disposition des hébergés. Le restaurant social Noga est fermé le week-end et les jours fériés.

Des repas chauds y sont servis jusqu'à 13h30. Les personnes peuvent emporter un sandwich pour le soir.

Les personnes peuvent également bénéficier de colis alimentaires grâce aux produits de la banque alimentaire. Depuis 2008, les produits à distribuer sont partagés entre les services et les colis alimentaires sont remis aux personnes hébergées durant leur rendez vous hebdomadaire. Cette nouvelle organisation résulte d'une réflexion autour de l'impossibilité de certaines personnes de pouvoir se déplacer le jeudi à 12h30 (horaire de l'ancien mode de distribution) suite à des formation, emplois, rendez vous administratifs divers...

Ponctuellement, des aides matérielles sont octroyées aux personnes hébergées, ceci afin d'améliorer leur accompagnement dans leurs démarches d'insertion : tickets de métro, cartes téléphoniques, tickets services, dépannages ponctuels en espèces. Ces divers dépannages sont très contrôlés et dépendent des budgets disponibles.

➤ **LES CANDIDATURES :**

Elles nous parviennent sur appel de la personne elle-même, de services sociaux, judiciaires ou hospitaliers et de centres d'hébergement.

Les demandes se font par téléphone. Nous n'exigeons pas de dossier écrit afin de ne pas ralentir la procédure d'admission qui doit être la plus brève possible dès qu'une place est disponible. Ceci nous permettait de préserver la spécificité de l'accueil d'urgence. En revanche, lors de cet appel, le travailleur social tentait de recueillir le maximum d'informations sur la personne afin de s'assurer que la demande était adaptée au type de prise en charge et qu'elle relevait bien d'un service d'accueil d'urgence en chambre d'hôtel.

Compte tenu de nombre de demandes croissants et des situations sociales de plus en plus complexes et urgente, nous demandons de plus en plus aux personnes de prendre contact avec leur travailleur social référent pour qu'il nous envoie un rapport social.

En effet, les fins de prises en charge sont moins fréquentes qu'auparavant, laissant moins de possibilités aux prises en charge en urgence.

Dans la mesure où une place est disponible, un entretien d'admission est proposé rapidement. Les entretiens aboutissent à une prise en charge dans la majorité des cas et prennent effet immédiatement si la problématique de la personne n'est pas incompatible avec un hébergement en chambre d'hôtel (toxicomanie active, problèmes psychiatriques nécessitant un encadrement spécialisé), et si une chambre d'hôtel est libre pour le soir même.

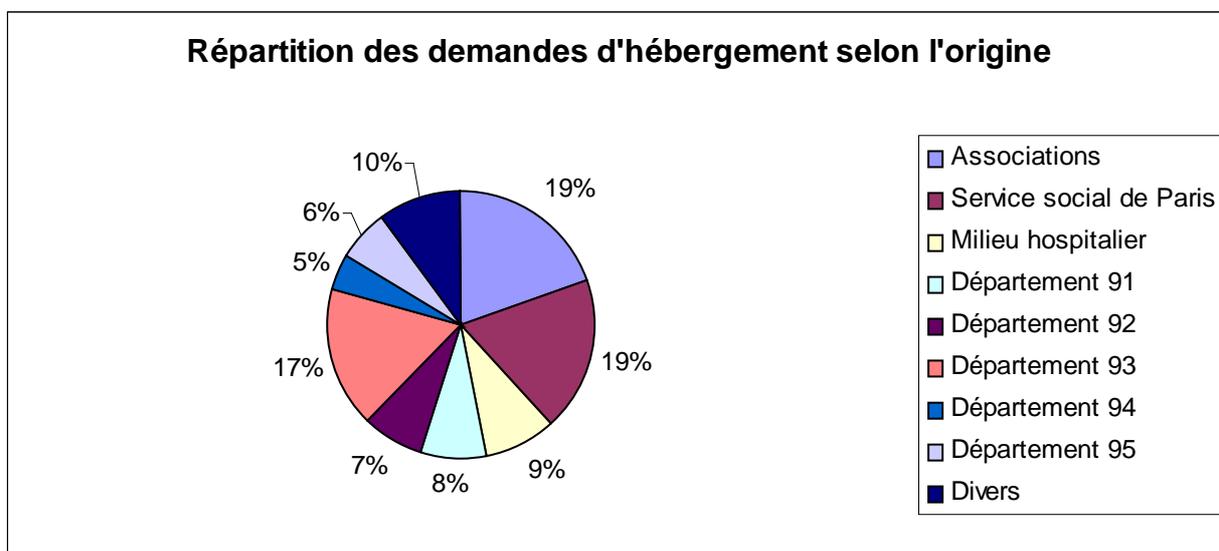
Dans le cas où aucune place n'est disponible, le travailleur social oriente la personne vers d'autres centres d'accueil ou vers un service social.

Pour l'année 2008, nous avons enregistré une dizaine d'appels quotidien, donc environ 3000 appels sur l'année. Le nombre d'appels est difficilement quantifiable, il s'agit d'une moyenne approximative.

Parmi les appels reçus, tous ne sont pas inscrits dans le cahier de demandes car nous sommes souvent en entretien et aucune autre personne ne consigne les demandes en dehors du personnel psycho-éducatif.

Pour l'année 2008, nous avons reçu 887 demandes d'hébergement sous forme de rapports sociaux.

➤ **ORIGINE DES DEMANDES D'HEBERGEMENT :**

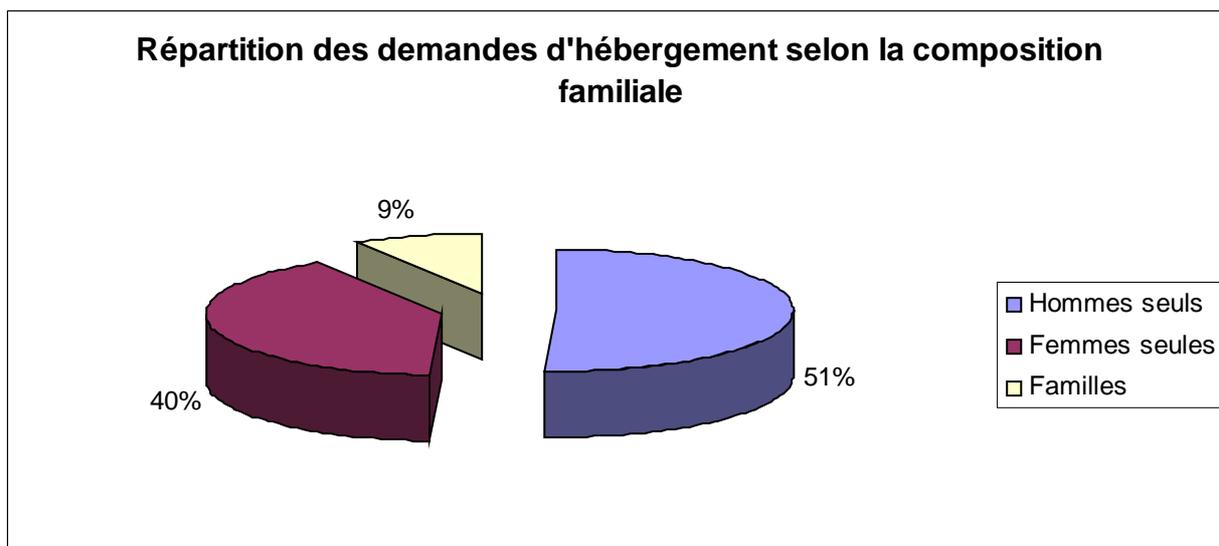


Une partie importante provient d'appels et de courriers d'autres centres d'hébergement. Les personnes passant d'une structure d'hébergement d'urgence à une autre, ceci pendant plusieurs années parfois. Ceci illustre bien la difficulté du parcours à accomplir avant d'acquiescer un hébergement stable et autonome.

En effet, face à la flambée des loyers, à la difficulté de réunir toutes les conditions d'accès à un logement privé ou public et du fait également des contrats d'embauche de plus en plus précaires, il est de plus en plus en plus difficile, voire impossible de sortir véritablement de la précarité matérielle.

Une proportion importante des demandes provient des associations de lutte contre le sida, ACT ou CIDAG, notre association proposant une spécificité d'accueil des personnes séropositives (6 lits spécialisés VIH sur les 25 du CHRS).

Concernant la composition familiale des personnes présentant une demande d'hébergement, elle se présente comme il suit :



➤ **CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT :**

Lors de l'entretien d'admission, le travailleur social fait le point avec la personne accueillie sur sa situation sociale, administrative, médicale et psychologique.

Un point général est fait également sur son parcours-logement afin de mieux cerner l'aide dont la personne a besoin. Cela nous permet d'envisager ses choix premiers et de recadrer la problématique en fonction des possibilités réelles.

La mise en place d'un projet individualisé est alors envisagée avec l'hébergé. Pour le réaliser, celui-ci doit accepter certaines conditions, afin de garantir une cohérence et de donner un sens à sa prise en charge.

Ces conditions sont les suivantes :

- un entretien ou plus par semaine avec le travailleur social référent,
- la personne s'engage à mettre à profit son séjour en élaborant un projet, celui par exemple de mettre en place un suivi médical, de rétablir des droits sociaux, de trouver un relais à l'hébergement, d'effectuer des recherches de formation, d'emploi...

Ces conditions sont conformes au livret d'accueil et aux modalités de prise en charge remis à chaque personne accueillie au sein du C.H.R.S. lors de l'entretien d'admission.

➤ **PARTICIPATION FINANCIERE DES HEBERGES :**

Une participation financière s'élevant à 15% des ressources est demandée mensuellement aux personnes hébergées en hôtel. Ce montant peut être réévalué en fonction des aléas et des difficultés pouvant être rencontrées par la personne. Nous constatons cependant que l'acquittement de la participation financière dépend moins du montant des ressources que de la capacité à se prendre en charge et à assumer

son désir d'autonomie. Notre objectif est de soutenir les personnes et de les faire évoluer vers l'autonomie ; en aucun cas de les rendre dépendantes.

### **III - DESCRIPTION DU PROJET PSYCHO-EDUCATIF :**

#### **A - LES MISSIONS :**

- L' hébergement en chambre d'hôtel ou en appartement pour 6 mois renouvelable.
- L'accompagnement socio-éducatif de personnes sans domicile, en vue de favoriser leur insertion ou réinsertion dans le champ social, avec comme objectif premier la recherche d'un relais à l'hébergement plus stable.
- L' écoute et le soutien psychologique.

#### **B - L'EQUIPE PSYCHO-EDUCATIVE :**

- 1 assistante sociale (1 ETP)
- 1 éducateur spécialisé (1 ETP)
- 1 psychologue (1/2 ETP)

#### **C - LE TRAVAIL D'EQUIPE :**

Des réunions d'équipe hebdomadaires sont organisées chaque mercredi au sein du service.

Ces réunions d'équipe permettent dans un premier temps de faire le point sur le fonctionnement institutionnel.

Dans un second temps, sont évoquées les situations de chaque hébergé, leurs évolutions et projets ainsi que les difficultés rencontrées dans la prise en charge.

Ces réunions constituent un espace d'expression, d'élaboration et de réflexion sur la pratique de chacun, ce qui permet d'homogénéiser et de coordonner les prises en charge. L'hébergé peut ainsi percevoir qu'au delà de la personne référente, il existe des positionnements d'équipe communs, solides et cohérents.

#### **D - LE TRAVAIL EN PARTENARIAT :**

Des réunions inter-partenariales sont organisées fréquemment dans nos locaux ou dans ceux de nos partenaires sociaux.

Ces réunions sont pour nous l'occasion de présenter les objectifs de notre service et de connaître les spécificités des autres associations afin d'orienter le plus efficacement possible les personnes hébergées dans leur différentes démarches d'insertion.

Compte tenu de la complexité des situations il nous a semblé indispensable d'instaurer un travail en étroite collaboration avec les autres référents intervenants dans le suivi de la personne (assistants sociaux hospitaliers ou de secteur, assistantes sociales spécialisées dans les CCAA, médecins, psychologues, conseillère en insertion,...), ceci afin d'éviter une prise en charge morcelée et plutôt assurer une cohésion dans les différents suivis liés à la situation globale de la personne.

#### ***IV - L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF :***

Le travail au quotidien sur le CHRS consiste à :

- recueillir les demandes d'hébergement en assurant une permanence téléphonique ;
- mener les entretiens d'admission;
- assurer un contact avec les partenaires hôteliers (réservations, faxes de prise en charge et fin de prise en charge) ;
- réaliser un suivi éducatif et/ou un soutien psychologique régulier en rencontrant une fois par semaine les personnes hébergées en entretien ;
- contacter les partenaires lors d'un suivi en commun pour travailler à l'amélioration de la situation de la personne hébergée ;
- rédiger les rapports sociaux et envoyer des candidatures pour la recherche de relais à l'hébergement ;
- recueillir les participations financières ;
- tenir à jour les différents tableaux de gestion du service

Une grande partie du travail consiste à prendre contact avec les différents référents intervenants dans le suivi de la personne accueillie. Ce partenariat permet de mettre en commun les spécificités de chacun et d'apporter ainsi à la personne un maximum de compétences afin de l'aider au mieux dans son travail de réinsertion.

A l'issue d'un premier entretien, et à la vue des problématiques singulières de la personne, le référent élabore avec l'hébergé un projet d'accompagnement psycho-éducatif individualisé.

Ces objectifs premiers figurent sur le formulaire des *Modalités d'accueil et de séjour* signé par la personne à son arrivée.

Dans un premier temps, le rythme d'un rendez-vous par semaine est proposé. La fréquence des entretiens peut varier en fonction des besoins repérés.

Ce projet s'élabore à partir d'un recueil d'informations sur la personne concernant :

- L'état de santé de la personne, l'accès aux soins,
- L'évaluation de l'état de dépendance toxicomaniaque ou alcoolique pour les personnes souffrant d'addiction,
- L'état psychologique,
- L'acquisition des droits sociaux,
- La situation administrative des étrangers vivant en France,
- La situation économique,
- L'environnement familial,
- La situation professionnelle.

Le projet individualisé qui en découle, doit permettre, selon le rythme de chacun et en fonction des délais d'aboutissement des demandes, la mise en place de ce qui pourra être :

- un suivi social venant en appui du suivi social plus pérenne ;

- la régularisation administrative des personnes étrangères
- un suivi médical cohérent et continu, notamment pour les personnes séropositives (travail sur l'observance des traitements) ;
- Le rétablissement des droits sociaux pour assurer des revenus permettant une relative autonomie économique ;
- L'accès à l'emploi, aux stages de remobilisation ;
- Le relais à l'hébergement : autre service d'accueil d'urgence, appartement thérapeutique, transitoire ou autonome, hôtel au mois, hôtel social,...

## **V - BILAN GENERAL – STATISTIQUES :**

En 2008, le service a financé 9177 nuitées, financées par la DASS (contre 8216 en 2007)

### **Durée moyenne de séjour :**

En 2008, la durée moyenne du séjour est de 177 nuitées.

### **Durée minimum de séjour :**

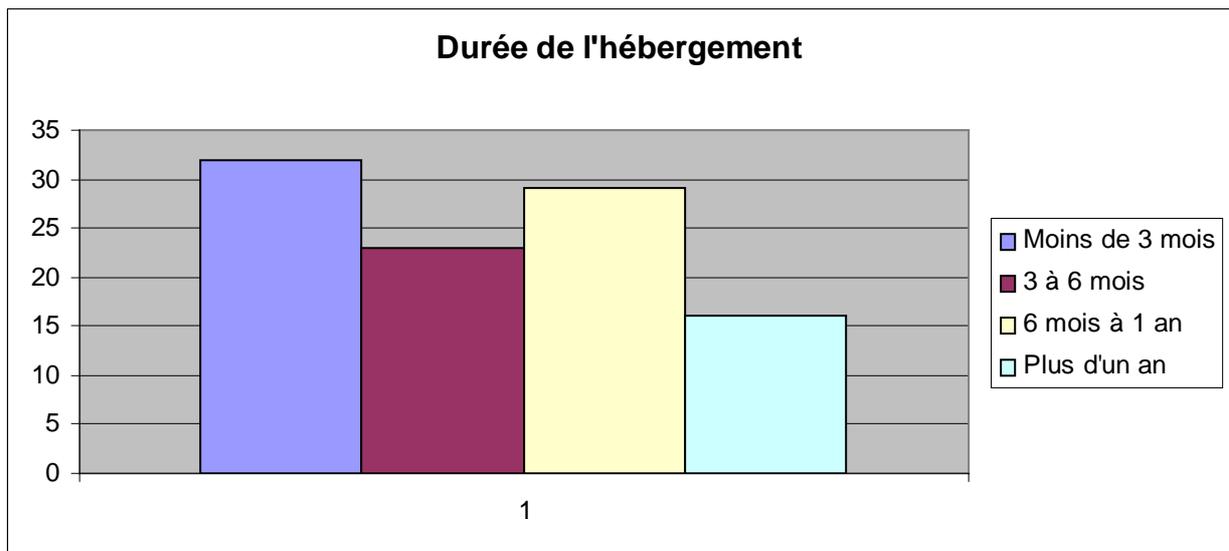
En 2008 : 1 nuitée

En 2007 : 1 nuitée

### **Durée maximum de séjour :**

En 2004 : 366 nuitées

En 2005 : 365 nuitées



### **Dispersion des durées :**

Nous avons parfois été amenés à prolonger la durée du séjour initialement prévue. Les années précédentes, cette durée était fixée à 2 mois. Compte tenu de la difficulté croissante de trouver un logement adapté, la durée de l'hébergement est passée à 6 mois renouvelables, afin d'apporter un accompagnement plus adapté aux personnes accueillies.

Ces prolongations reflètent les difficultés rencontrées en permanence par les travailleurs sociaux référents pour trouver une *solution adaptée* de relais à l'hébergement.

Dans tous les cas, la décision de prolonger la durée d'hébergement est motivée et discutée en équipe.

Elle doit permettre de concrétiser des démarches comme par exemple :

- L'admission dans une structure d'accueil plus stable et aux conditions d'hébergement plus agréables, ce qui aura permis de faire réellement évoluer la situation de la personne sur le plan du logement,
- l'attente de délais administratifs pour l'obtention de certains papiers ou le renouvellement d'une carte de séjour,
- le changement de domiciliation et tous les transferts de dossiers administratifs qui s'en suivent,
- constituer un dossier justifiant de ressources stables, accéder à une formation rémunérée, un stage diplômant ou un emploi afin de remplir les critères de ressources dans certaines structures d'accueil.

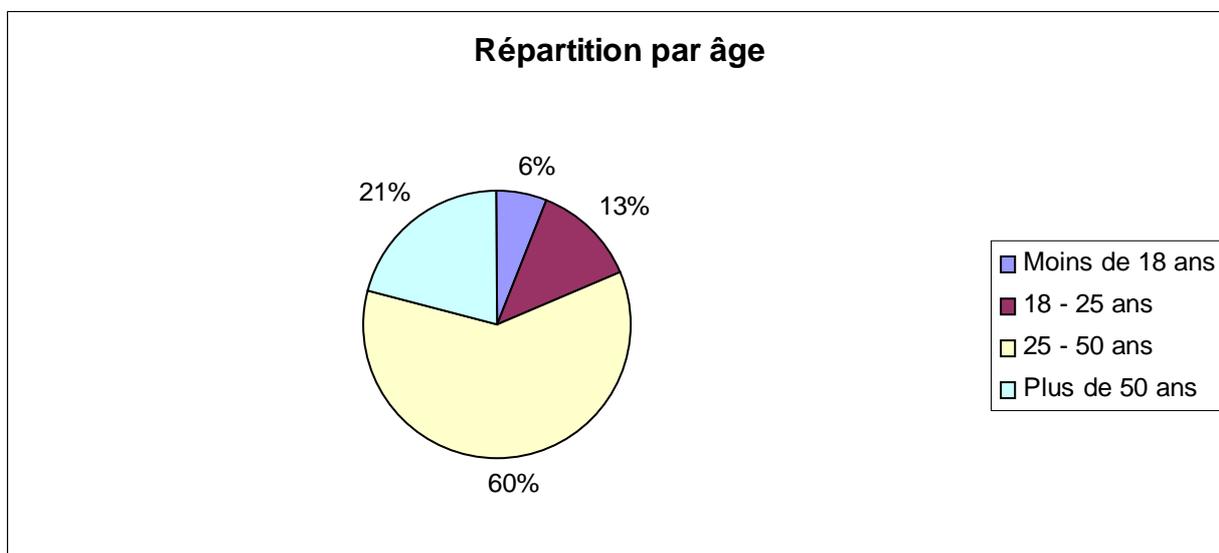
Notons que parfois, ces critères d'admission se rapprochent progressivement des exigences de certains bailleurs puisque ces personnes sont destinées à voir le dossier passer en commission d'attribution HLM. Les personnes doivent répondre aux critères de ressources de plus en plus élevés, l'inscription sur le fichier des demandeurs de logement doit parfois avoir une certaine ancienneté. Il est donc de plus en plus difficiles d'obtenir une place pour des hébergés sans contrat de travail (ou en intérim) dans ces structures.

A contrario, les courts séjours correspondent souvent à une transition entre deux structures d'hébergement. Cette relative souplesse de fonctionnement nous est indispensable. Elle nous permet de tenir compte du rythme de chacun et de la spécificité des problématiques, condition sine qua non au bon déroulement de la prise en charge.

## **VI – CARACTERISTIQUES DES POPULATIONS ACCUEILLIES :**

### **A – CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES :**

#### **➤ Répartition par âge :**



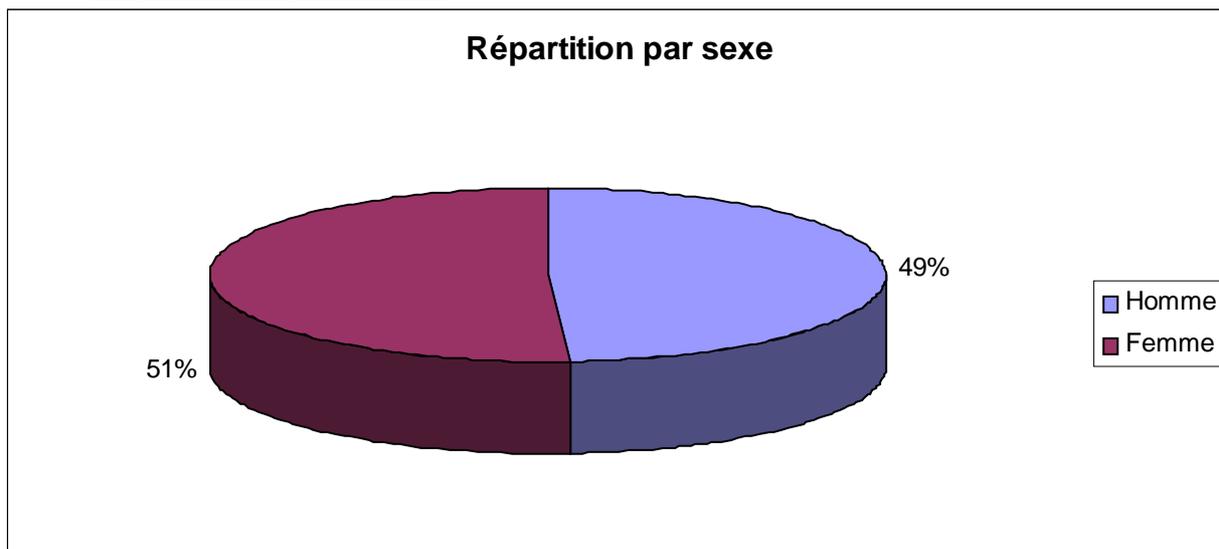
Parmi les 63 personnes accueillies en 2008, 4 personnes sont mineures et 9 personnes sont âgées de moins de 25 ans.

Nous pouvons remarquer ces dernières années que de plus en plus de jeunes se retrouvent sans hébergement, dans une situation de précarité préoccupante.

La population hébergée continue à rajeunir. Nous avons comptabilisé de plus en plus de demandes en provenance des missions locales.

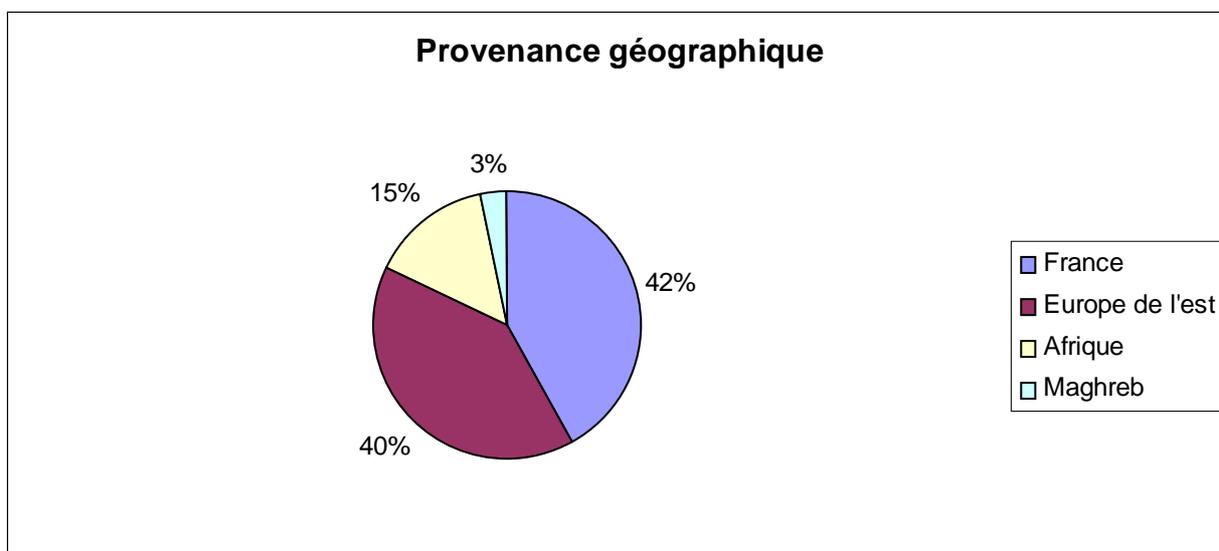
En 2008, la catégorie la plus représentée est celle des femmes de 31 à 40 ans.

➤ **Répartition par sexe :**



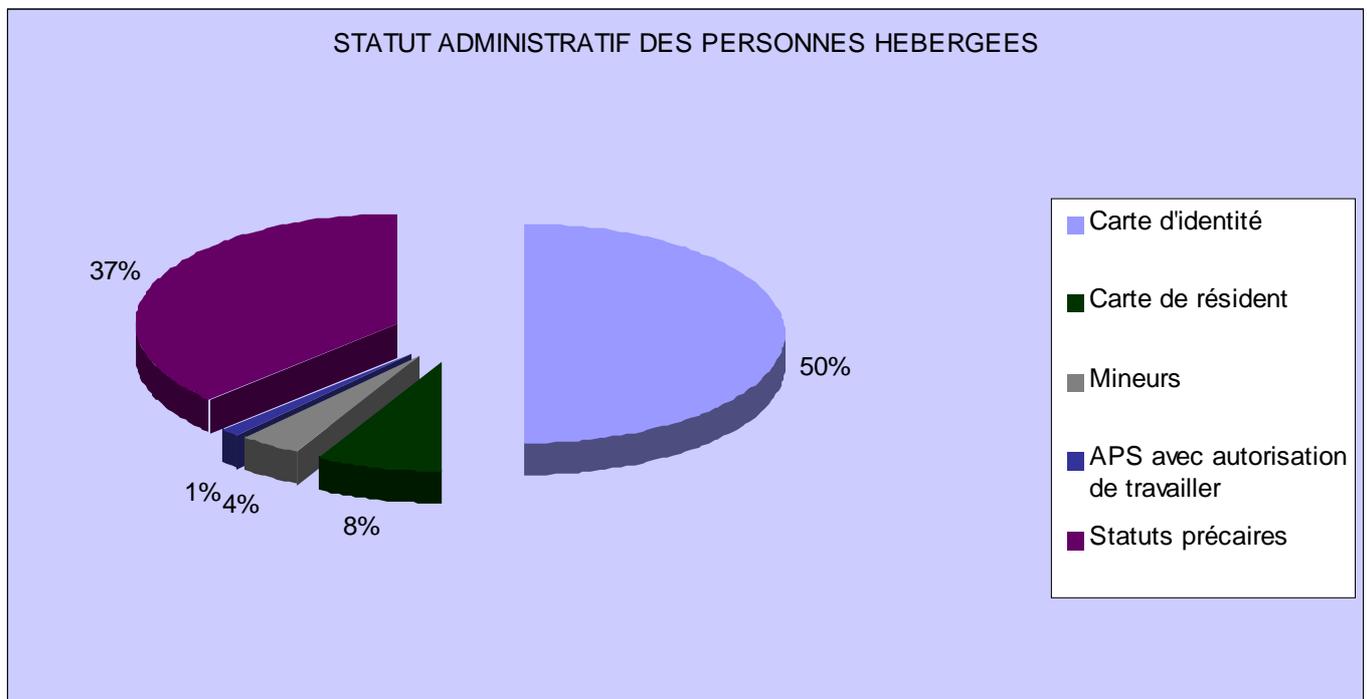
Si la population des femmes accueillies au sein du CHRS est toujours majoritaire (51% contre 54% en 2007), elle est néanmoins en légère baisse.

➤ **Nationalités des personnes hébergées:**



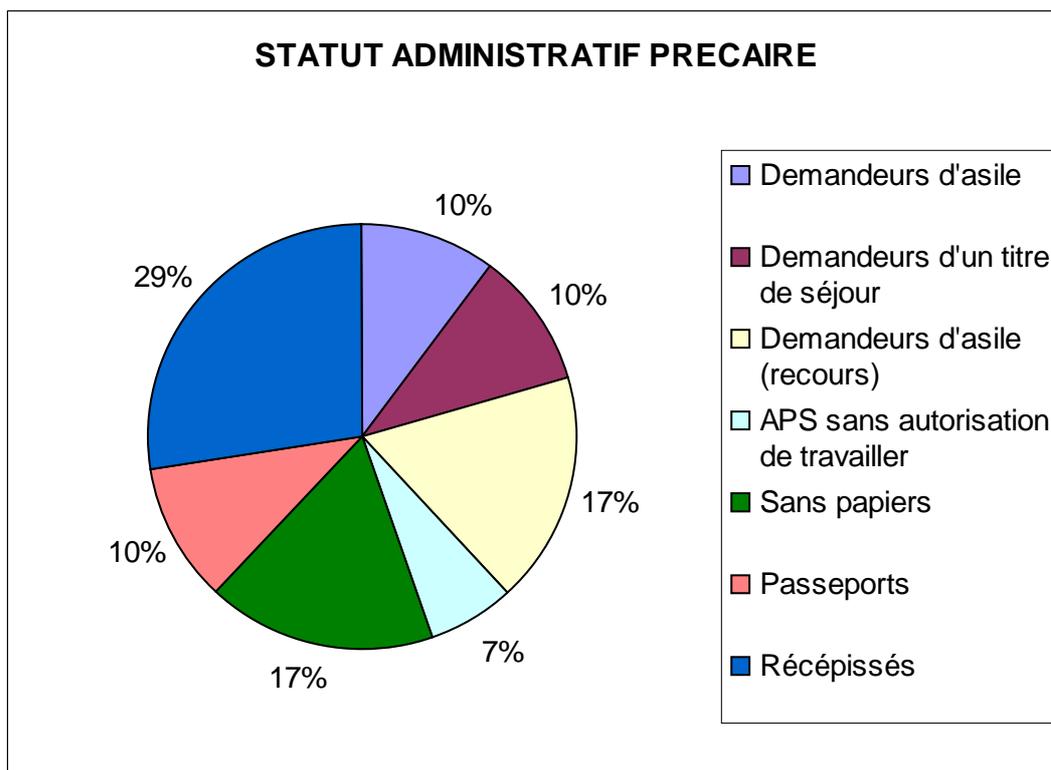
La population française représente en 2008, 42% des personnes accueillies. On peut noter une très forte augmentation des personnes originaire de l'Europe de l'Est, puisqu'elle représente à présent 40% de l'effectif total, contre 24% en 2007.

➤ **Situation administrative des personnes hébergées :**



37% de la population accueillie n'a qu'un statut précaire. Celui-ci sera détaillé dans le graphique suivant.

➤ **Statut administratif précaire des étrangers :**



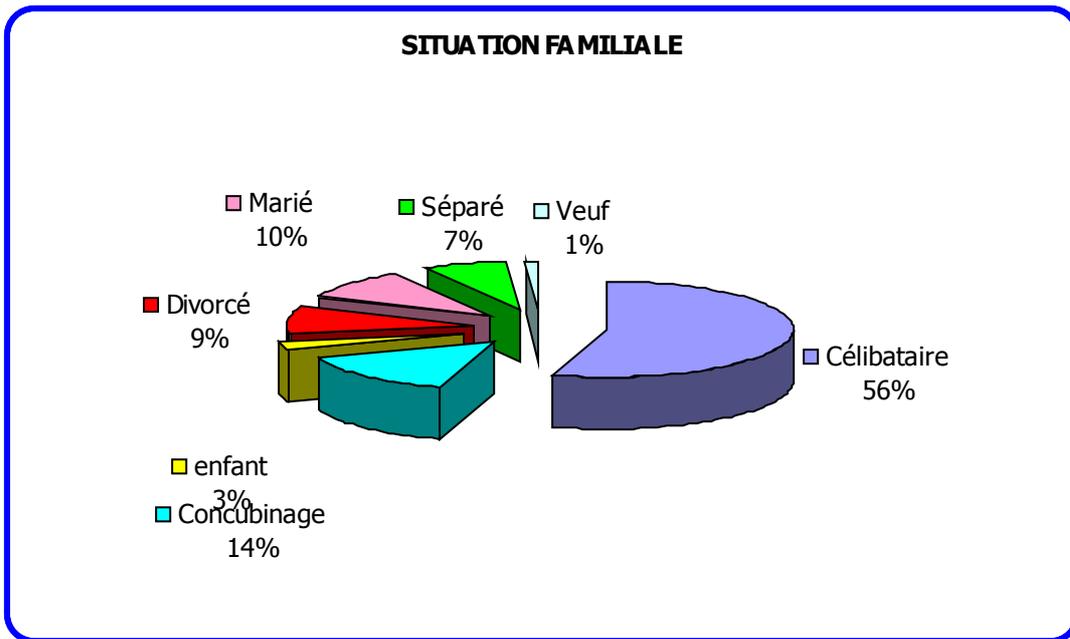
Les personnes ayant un statut précaire rencontrent de grandes difficultés. Elles n'ont accès ni à l'emploi ni aux formations et restent à la charge des associations.

Les structures vers lesquelles elles peuvent être orientées sont peu nombreuses et souvent saturées. Il est très difficile pour les travailleurs sociaux de trouver des solutions satisfaisantes pour les personnes vivant en situation aussi précaire. En effet il n'est permis d'espérer aucune amélioration rapide susceptible de faciliter la recherche d'un relais, et ceci au vu des délais administratifs lorsqu'il s'agit de problèmes de papiers.

Pour ceux qui bénéficient d'un récépissé avec autorisation de travailler, au vu du délai accordé par les préfectures (3 mois), ils ne peuvent constituer de sérieux candidats à l'emploi.

## **B - CARACTERISTIQUES SOCIALES :**

### **➤ Situation familiale :**



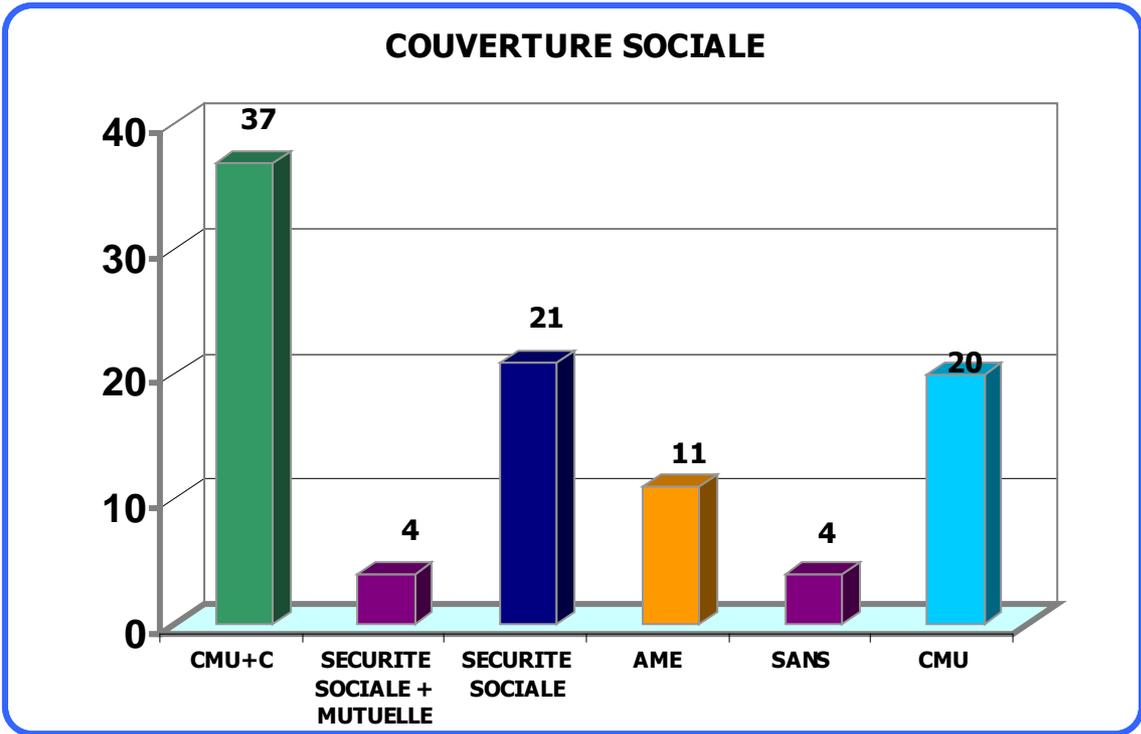
Nous constatons une constance dans les demandes d'hébergement des personnes célibataires (53 personnes sur 97), ce qui peut suggérer que la vie de couple ou de famille faciliterait l'accès au logement autonome, ou que ces personnes privilégient les demandes vers des structures de type résidence sociale .

Nous devons également préciser que nous évitons de prendre en charge des familles. L'hébergement en chambre d'hôtel n'étant pas adapté à l'accueil de jeunes enfants. Cette restriction explique bien évidemment l'importante proportion de célibataires sur nos effectifs.

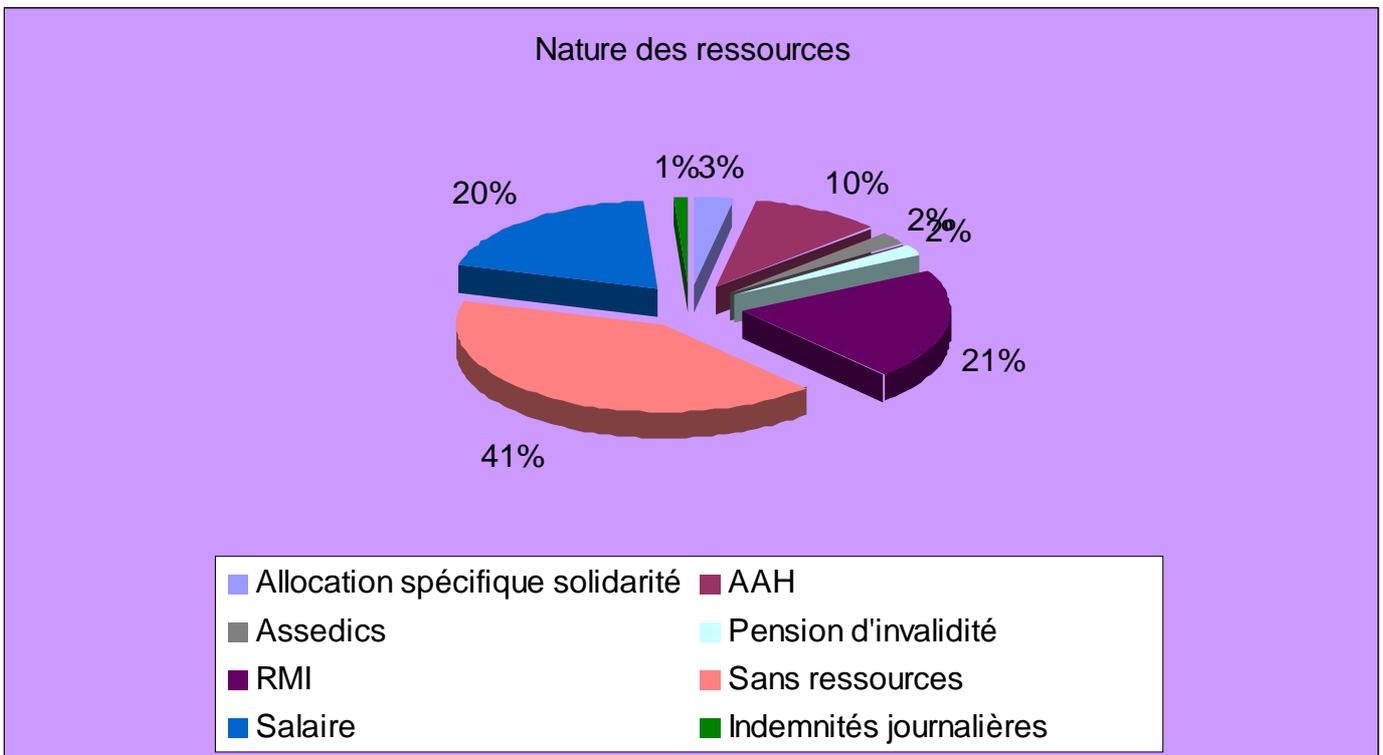
➤ **Couverture sociale :**

En ce qui concerne l'accès aux soins, de manière générale, il n'y a pas de réel obstacle à bénéficier d'une couverture maladie universelle (CMU) . Les personnes sans couverture sociale sont de plus en plus rares. Les personnes en attente de papiers récemment immigrées disposent tous de l'Aide Médicale Etat au minimum.

Les personnes sans couverture sociale sont en cours de démarches.



➤ Nature des ressources :



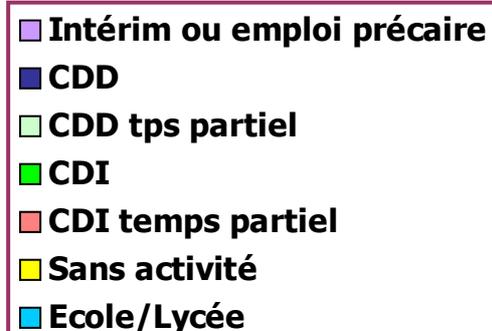
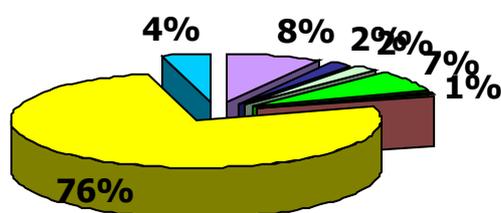
La proportion des personnes sans ressources est en augmentation et concerne en 2007 plus d'un tiers de la population accueillie, ce qui est inquiétant.

Cependant, le nombre de bénéficiaire du RMI hébergés reste stable.

Le nombre des personnes exerçant une activité professionnelle a quant à elle baissé de 10% en deux ans seulement, et la majeure partie des personnes travaillant sont en intérim, ce qui ne leur permet pas d'accéder à un logement stable.

➤ **Activité professionnelle :**

### ACTIVITE PROFESSIONNELLE



La précarité des contrats de travail ne permet souvent pas aux personnes de répondre aux critères généralement requis pour devenir autonome sur le plan de l'hébergement. Ils ont souvent connus des difficultés chroniques dans leur parcours-logement avec des phases de chômage répétées. Leur solvabilité reste mise en doute.

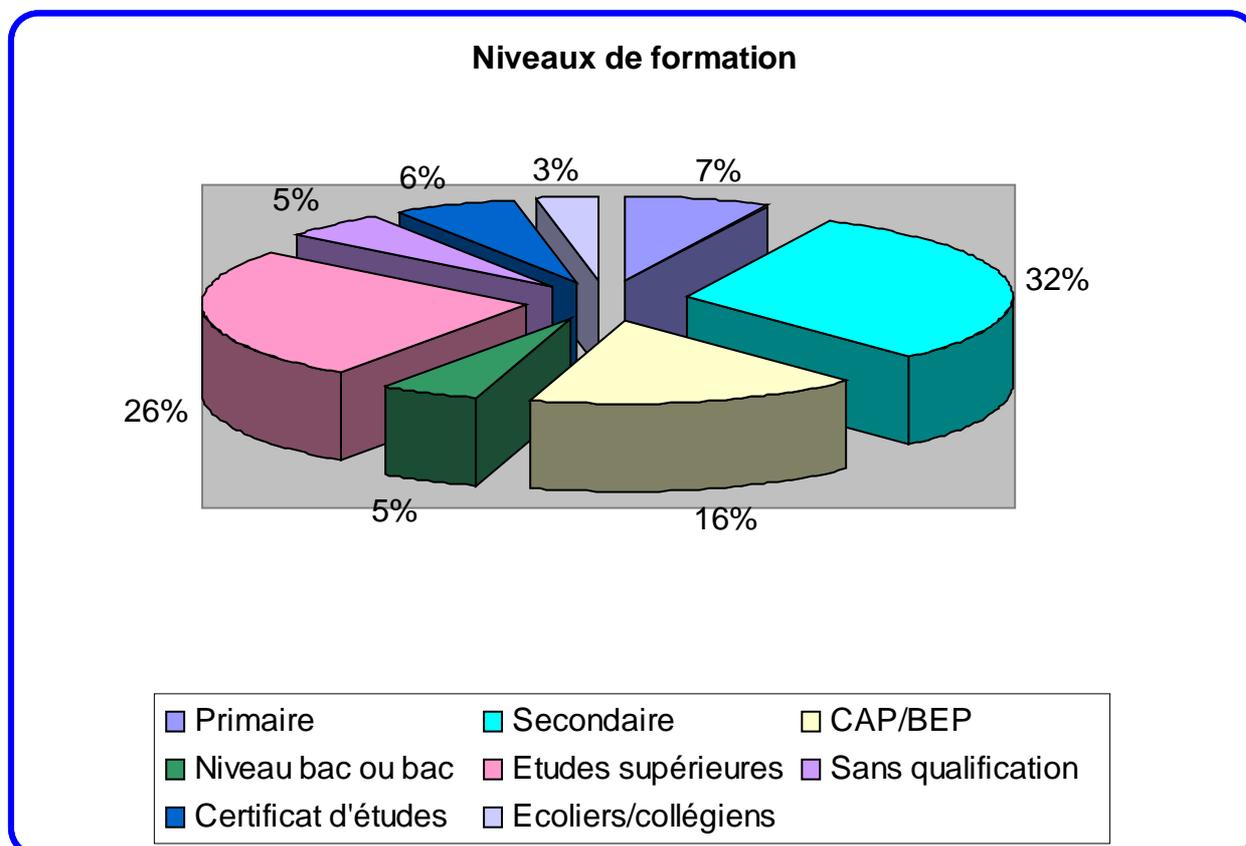
Seules 7 personnes sont employées en CDI. Nous constatons que ce type de contrat ne protège plus de la précarité.

Nous constatons que le dossier Locapass « accès au logement » destiné à ce type de population et qui propose de fournir caution et garantie, ne peut résoudre à lui seul les difficultés. Il s'agit alors de trouver un propriétaire ayant une fibre sociale.

Il existe toujours une pénurie des logements sociaux et les exigences des bailleurs sont souvent très élevées par rapport aux situations que les personnes hébergées

rencontrent (nécessité d'avoir un salaire équivalent à trois fois le prix du loyer, plusieurs garants,...)

➤ **Niveau de qualification :**



La majorité des personnes sont allées jusqu'au baccalauréat.

21 % des gens ont au moins le niveau CAP/BEP ou Bac.

6% ont reçu des formations qualifiantes.

La recherche d'emploi est très difficile notamment pour les étrangers, car les employeurs exigent souvent des expériences professionnelles en France. Dans les emplois d'aide aux personnes, tels que : garde d'enfants, auxiliaires de vie... Les organismes ne recrutent que des personnes ayant reçues des formations diplômantes.

Les diplômes étrangers ne sont souvent pas reconnus et des équivalences sont exigées pour accéder à l'emploi.

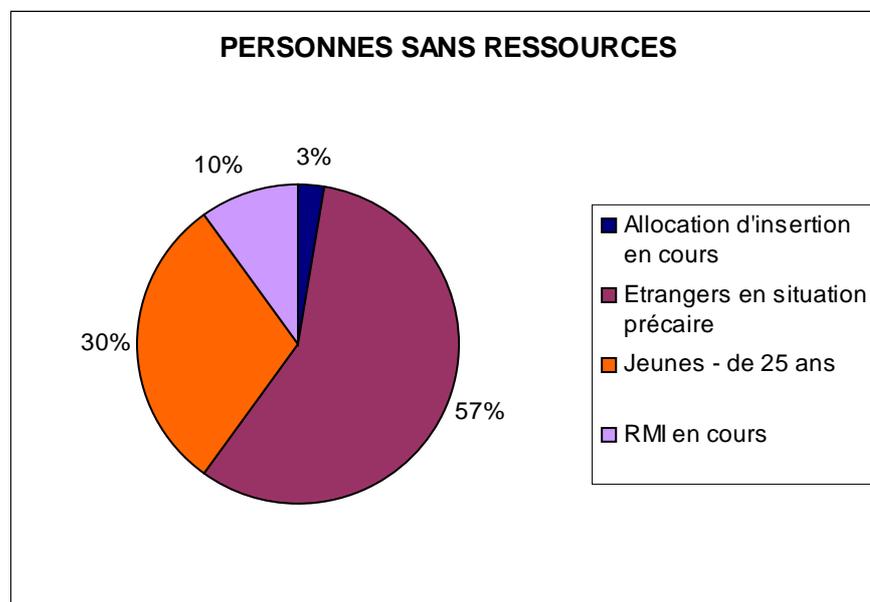
➤ **Nature des allocations perçues :**

Les principales allocations perçues sont l'AAH, les ASSEDICS, l'Allocation d'insertion et les allocations familiale.

38% des personnes accueillies perçoivent des allocations. Celles ci entrent en compte dans le calcul de leurs ressources.

➤ **Personnes sans ressources :**

41% des personnes sont sans aucune ressources, soit plus d'un tiers des personnes accueillies sur le CHRS. Ce chiffre est important et préoccupant.

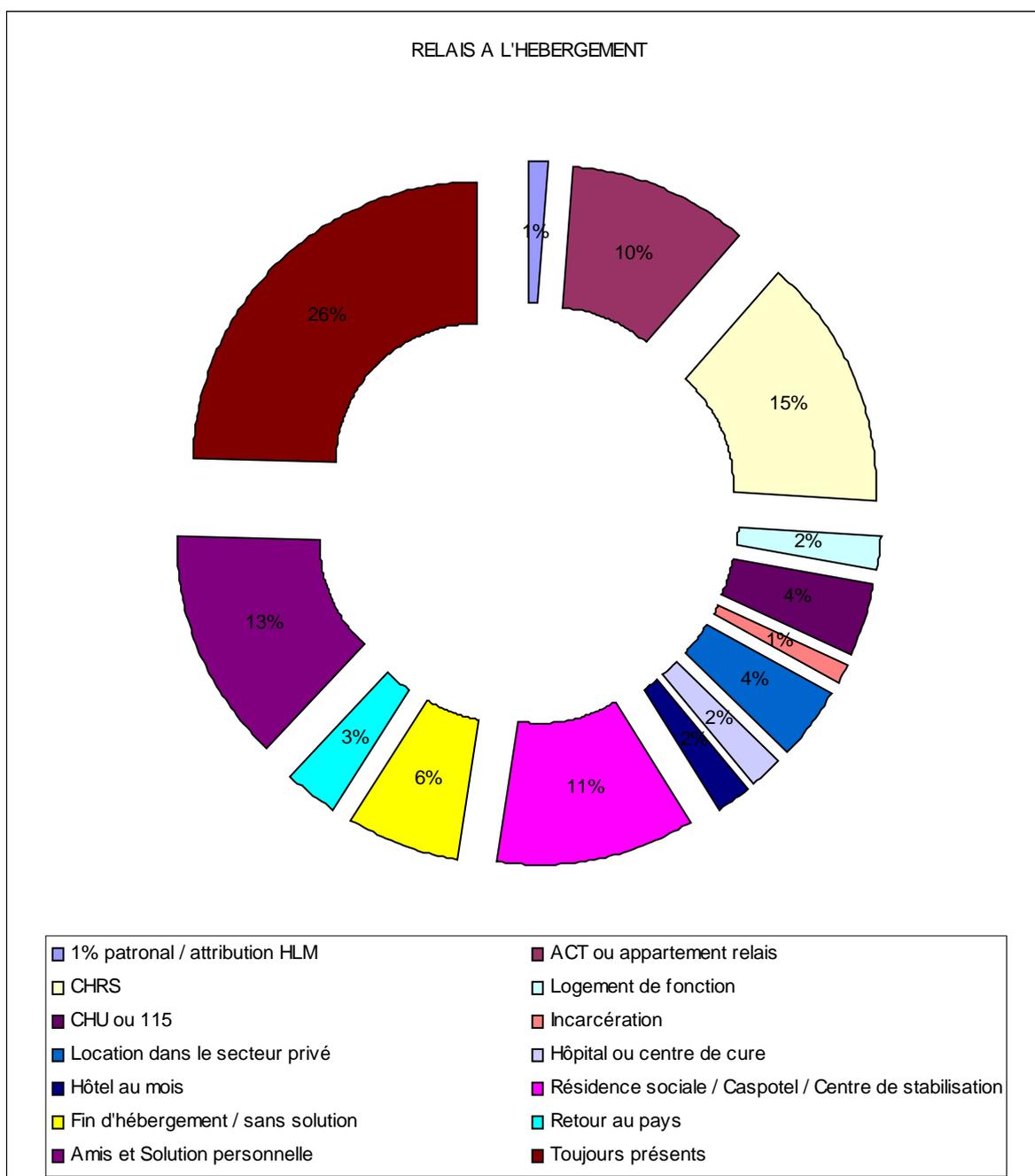


Parmi les personnes sans ressources :

- 30% ont moins de 25 ans et ne bénéficient pas du RMI ;
- 57% sont des étrangers en cours de régularisation qui n'ont aucun droits sociaux ni autorisation de travail ;
- Les autres catégories correspondent à des personnes en rupture de droits, soit du fait d'une perte d'emploi récente n'ouvrant pas droit aux allocations chômage, soit du fait d'un renouvellement de démarches non effectuées (dû par exemple à un changement de domiciliation administrative ou encore à une situation de rupture sociale et psychologique importante).

Certaines autres personnes sont en cours de démarches pour obtenir une allocation, mais ces dernières sont parfois longues et compliquées. Pour pouvoir y prétendre les personnes doivent répondre à des critères très précis (âge, nombre d'années de présence en France, statut administratif, état de santé...)

## **VII - FIN DE SEJOUR ET ORIENTATION :**



La question du relais à l'hébergement reste toujours une de nos préoccupations principales.

La majorité des personnes orientées en 2007 l'ont été vers des associations (SAU, 115, ACT, appartement relais, CHRS ou hôtel/résidence sociale).

Ces pourcentages illustrent bien la difficulté que peuvent rencontrer les personnes prises en charge pour sortir du réseau associatif et parvenir à une réelle autonomie.

En effet, sur 97 personnes hébergées au cours de l'année 2007 (dont 4 personnes de moins de 18 ans), seules 9 personnes ont obtenu un logement autonome (chambre de bonne, studio, appartement en colocation, chambre meublée).

Il s'agit le plus souvent de recherches personnelles, la personne utilise son réseau et sollicite le « bouche à oreille ».

Deux des personnes accueillies ont réussi à trouver une chambre au mois. Il existe à ce jour une pénurie d'hôtels au mois, ce qui rend les hôteliers très exigeants vis à vis des locataires (cautions, salaires équivalent à trois fois le montant du loyer, prix exorbitants pour des prestations souvent très insatisfaisantes). Malgré tout, il s'agit souvent de la première solution autonome après la prise en charge associative.

13 personnes accueillies ont été hébergées par des amis ou de la famille.

Ces solutions bien qu'assez précaires et provisoires restent les seules à pallier au manque de logement.

6% des personnes hébergées, soit 13 personnes ont quitté le service sans solutions proposées par l'équipe éducative, (contre 16% en 2005, ce qui démontre une nette amélioration) :

- certaines sont parties d'elle-même, trouvant une autre solution d'hébergement,
- certaines ont été renvoyées de l'hôtel par le gérant sans autres préavis pour cause de troubles divers,
- certains se sont vu signifier une fin d'hébergement pour non respect des modalités d'accueil et de séjour,
- d'autres étaient en fin de prise en charge et ont refusé le relais proposé.

24 personnes étaient toujours prises en charge par le CHRS au 31 décembre 2007.

# ANNEXE

## ➤ ETUDE DE SITUATION :

### **Présentation de Monsieur N et de Mme L.**

Le couple est arrivé sur le service en mai 2007.

Monsieur est âgé de 59 ans et Mme de 57 ans. Ils sont tout les deux de nationalité française.

Avant leur arrivée dans l'association, le couple était hébergé par les parents de Monsieur à Sarcelles (95). Au cours de l'année 2005, les deux parents de Monsieur N. sont décédés. Dès lors, le couple a vécu pendant un an et demi dans des cages d'escaliers.

La mairie de Sarcelles leur a ensuite financé 9 nuits d'hôtel. Ils ont ensuite été orientés vers Maavar Sarcelles puis dans notre structure.

Ils ont déposé une demande de logement social sur la commune de Sarcelles.

Monsieur N. a effectué plusieurs emplois (gardiennage, service en restauration, ...) a et accumulé les contrats à durée déterminée.

Mme L., quant à elle, a subi un licenciement économique suite à la faillite de la société dans laquelle elle travaillait.

Les ressources du couple au début de leur prise en charge étaient le RMI de monsieur (441 euros) et les Assedic de Madame (995 euros), mais Madame est en fin de droit.

En mai 2007, les premiers objectifs établis avec le couple étaient :

- Trouver un logement
- Remplir un dossier de préretraite pour Madame
- Trouver un emploi de gardien d'immeuble pour Monsieur.

Durant la prise en charge, Monsieur N. a travaillé à plusieurs reprises en mission intérimaire. Madame a effectué de manière régulière des heures de ménage pour un particulier, ce qui leur a permis d'avoir de petits revenus et de régler une participation financière mensuelle de leur hébergement. De plus, le dossier de préretraite de madame a été refusé pour le motif d'un manque de cotisations (plusieurs trimestres).

Parallèlement, Monsieur et Madame ont trouvé une domiciliation administrative, ce qui a permis de faciliter les démarches entreprises. Ils ont pu, de cette façon, bénéficier de la Couverture maladie universelle, et bénéficier de soins médicaux. Ils ont également pu effectuer une demande de RMI couple, compte tenu de la rupture de droit Assedic de Madame L.

De nombreuses demandes de logement ont été déposées avec le couple dans hôtels sociaux, résidences sociales (Casotel, résidence Catherine Booth..) ainsi que chez des bailleurs sociaux. Ces demandes n'ont pas abouti par manque de places dans les diverses structures.

Par la suite, le couple a effectué des missions pour l'Association Création Services Paris (ménages, repassage, sorties d'école...). Afin de trouver un emploi plus stable, Mme Lotte a continué à consulter les offres d'emploi et à répondre aux annonces. Elle sollicite de l'aide de l'éducatrice spécialisée pour constituer son CV et la rédaction de lettres de motivation. Malheureusement, elle n'obtient aucune réponse à ses candidatures.

Monsieur, quant à lui, aimerait trouver un poste à la mairie de Paris. En novembre 2007, il y est effectivement employé pour travailler quatre jours par semaines dans la cantine d'une école.

Progressivement, le couple sympathise avec le gérant de l'hôtel dans lequel ils sont hébergés. Une relation de confiance est établie entre eux. Le gérant leur confie qu'un autre hôtel parisien dont il occupe la gérance est actuellement en travaux, mais ouvrira ses portes prochainement. Il propose à Madame L. de l'employer en qualité de femme de ménage lors de l'ouverture de l'établissement, à temps partiel (20h/semaine). Il est prévu que le couple s'installe à l'hôtel en question, dans une chambre au rez-de-chaussée avec coin cuisine.

Il s'écoule plusieurs semaines entre la proposition de l'hôtelier et la signature du contrat de travail. Mme L vit cette période avec beaucoup d'angoisse et la peur que ce soit une promesse vaine. Lorsqu'elle signe enfin son contrat de travail, elle retrouve une certaine sérénité.

Actuellement, le couple est encore hébergé au CHRS, dans l'attente de la fin des travaux à l'hôtel dans lequel ils doivent emménager et qui marquera la fin de la prise en charge par notre service. Leur départ est imminent et le couple accomplit maintenant ses démarches seuls la plupart du temps, signe de l'autonomie qu'ils ont pu retrouver au cours de ces derniers mois.